

Service de garde à domicile

Grâce au partenariat entre l'Etat du Valais et la Croix-Rouge Valais



Garde d'enfants malades : Vous avez un enfant malade ou accidenté et vous devez vous rendre à votre travail. Ni l'école, ni la crèche ne peut l'accueillir.

Après évaluation, la Croix-Rouge Valais offre un service de garde à domicile pour les enfants jusqu'à l'âge de 12 ans.

Fonctionnement

- Sur appel des parents, un/e intervenant/e de la Croix-Rouge Valais se rend à domicile au plus tard dans un délai de 4h.
- Selon les indications données par les parents, il/elle administre les soins et médicaments convenus en cas de maladie de l'enfant.
- L'intervenant/e va veiller sur l'enfant, effectuer les soins d'hygiène nécessaires, préparer le repas, occuper l'enfant (jeux, histoires, bricolages, promenade...).
- Les interventions durent au minimum 2h.

**Cette intervention vous est offerte par l'état du Valais,
jusqu'à concurrence de 30 heures de garde par enfant et par an.**

Horaires d'ouverture

Région Valais romand

Bureau : Lundi à vendredi
7h30 à 11h30 et 14h00 à 17h00
(vendredi 16h)
027 324 47 88

Permanence téléphonique

Lundi à vendredi 17h00 à 19h00
Dimanche et jours fériés
19h00 à 20h00
027 324 47 88

Région Haut-Valais

Lundi à vendredi
7h30 à 11h30 et 13h30 à 17h00
027 324 47 20 ou 079 559 20 85

Dimanche et jours fériés
19h00 à 20h00
079 559 20 85